



**Philippe MEYER**

*Commissaire aux Comptes  
inscrit près de la Compagnie Régionale de Colmar*

13 Rue des Merisiers  
68920 WETTOLSHEIM

Tel : 03 67 82 00 90  
Mail : ph.meyer@phm-ec.fr

---



**Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace**

18 rue de Gérardmer  
68000 COLMAR

N° Siren : 327 036 828 – Code APE : 8690D

---

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2019**

Mesdames,

Messieurs les membres de l'Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace (APSCA),

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 2 juin 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace (APSCA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 9 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

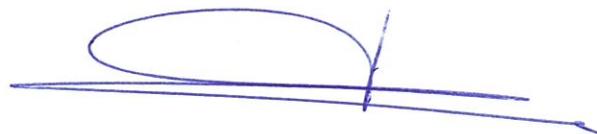
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à COLMAR, le 2 octobre 2020.

**Philippe MEYER**



*Commissaire aux Comptes*

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	2,00		2,00	2,00
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	94 429,88	91 605,64	2 824,24	6 817,60
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	9,66		9,66	9,66
Autres immobilisations financières	7,63		7,63	7,63
ACTIF IMMOBILISE	94 449,17	91 605,64	2 843,53	6 836,89
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	511,09		511,09	2 151,36
Divers				
Disponibilités	702 247,98		702 247,98	696 427,33
ACTIF CIRCULANT	702 759,07		702 759,07	698 578,69
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	797 208,24	91 605,64	705 602,60	705 415,58

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	20 225,25	35 775,05
Autres réserves	145 211,04	145 211,04
Report à nouveau	67 085,28	116 217,31
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 610,12	42 915,77
FONDS PROPRES	278 131,69	340 119,17
Résultat sous contrôle	62 753,34	20 700,00
Fonds associatifs avec droit de reprise	62 753,34	20 700,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	62 753,34	20 700,00
FONDS ASSOCIATIFS	340 885,03	360 819,17
Provisions pour charges	69 430,00	59 995,61
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	69 430,00	59 995,61
Fonds dédiés sur subventions	60 894,77	30 262,50
FONDS DEDIES	60 894,77	30 262,50
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 713,35	72 273,51
Dettes fiscales et sociales	170 314,45	170 339,79
Autres dettes		1 360,00
Produits constatés d'avance	4 365,00	10 365,00
DETTES	234 392,80	254 338,30
COMPTES DE REGULARISATION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>705 602,60</b>	<b>705 415,58</b>

## Compte de résultat Association

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Produits des activités annexes	480,00	508,00
Reprises et Transferts de charge	47 820,66	17 673,27
Autres produits	1 299 462,83	1 292 953,00
Report des ressources		19 855,19
Produits d'exploitation	1 347 763,49	1 330 989,46
Autres achats non stockés	12 691,62	14 895,34
Charges externes	482 207,34	477 807,24
Impôts et taxes	36 096,00	40 301,57
Salaires et Traitements	554 612,71	595 104,20
Charges sociales	223 652,23	267 995,39
Amortissements et provisions	43 057,75	7 780,02
Engagements à réaliser	30 632,27	50 117,69
Autres charges		6,00
Charges d'exploitation	1 382 949,92	1 454 007,45
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-35 186,43</b>	<b>-123 017,99</b>
Produits financiers	1 951,55	2 193,76
Résultat financier	1 951,55	2 193,76
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-33 234,88</b>	<b>-120 824,23</b>
Produits exceptionnels	78 845,00	163 740,00
Résultat exceptionnel	78 845,00	163 740,00
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>45 610,12</b>	<b>42 915,77</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU CENTRE ALSACE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 705 603 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 45 610 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2			2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2</b>			<b>2</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 915			24 915
- Matériel de transport	30 749			30 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 766			38 766
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>94 430</b>			<b>94 430</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	10			10
- Prêts et autres immobilisations financières	8			8
<b>Immobilisations financières</b>	<b>17</b>			<b>17</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>94 449</b>			<b>94 449</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	20 573	2 900		23 473
- Matériel de transport	30 749			30 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 290	1 093		37 384
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>87 612</b>	<b>3 993</b>		<b>91 606</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>87 612</b>	<b>3 993</b>		<b>91 606</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 519 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8		8
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	511	511	
Autres			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>519</b>	<b>511</b>	<b>8</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	59 996	39 064	29 630		69 430
<b>Total</b>	<b>59 996</b>	<b>39 064</b>	<b>29 630</b>		<b>69 430</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		39 064	29 630		
Financières					
Exceptionnelles		30 632			

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 234 393 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 713	59 713		
Dettes fiscales et sociales	170 314	170 314		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	4 365	4 365		
<b>Total</b>	<b>234 393</b>	<b>234 393</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	18 006
Congés à payer COLMAR	49 235
Congés à payer ROUFFACH	7 153
Primes à payer	3 600
Charges s/congés COLMAR	19 694
Charges s/congés ROUFFACH	2 861
Charges sociales sur primes prov.	1 400
Taxe sur les salaires à payer	2 202
<b>Total</b>	<b>104 152</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	4 365		
<b>Total</b>	<b>4 365</b>		